



Communication aux déposants de lettres d'intention – PRI fin de vie

Modalités de candidature et procédure d'évaluation des lettres d'intention dans le cadre du PRI Fin de vie

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Recherche Interdisciplinaire (PRI) « Fin de vie », la présente note d'information vise à préciser les modalités de candidature ainsi que le processus d'évaluation des lettres d'intention (LI), en cohérence avec les principes de l'appel à candidatures (AAC).

Pour rappel, le PRI fin de vie, piloté par l'Agence de programmes de recherche en santé, s'inscrit dans la Stratégie décennale pour les soins palliatifs et les soins d'accompagnement. Il vise à faire émerger des consortia de recherche d'envergure internationale, articulant sciences humaines et sociales et sciences biomédicales, afin de mieux comprendre et accompagner les situations de fin de vie.

Format des propositions attendues

Depuis l'ouverture de l'appel à candidatures du PRI Fin de vie, plusieurs chercheurs ont sollicité des précisions concernant les modalités de dépôt des lettres d'intention, en soulignant – à juste titre – que le dispositif devait pouvoir tenir compte des dynamiques de coopération déjà engagées dans le champ de la fin de vie.

Dans ce contexte, deux types de configurations ont été identifiés parmi les projets en cours de structuration :

- Des projets ciblés, portés par une équipe ou un chercheur, susceptibles de s'inscrire comme un *workpackage* (ou une partie de *workpackage*) au sein d'un futur consortium.
- Des projets déjà structurés, articulant plusieurs *workpackages* autour de plusieurs partenaires identifiés, préfigurant ainsi un consortium complet.

Sans modifier les règles de l'appel à candidatures, l'équipe opérationnelle du PRI Fin de vie souhaite préciser les modalités de dépôt applicables à ces projets déjà constitués. Dans ce cas, une lettre d'intention conjointe peut être envisagée. Le déposant endosse

alors la responsabilité contractuelle et financière de la proposition vis-à-vis du PRI Fin de vie. En cas de sélection, l'intégralité du financement serait versée au déposant, chargé de le redistribuer à ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre.

Ce format suppose cependant que le déposant et ses partenaires aient conscience et acceptent que des ajustements pourraient être proposés par le *Scientific Advisory Board* (SAB). Ils s'engagent ainsi à :

- Accepter l'intégration d'autres lettres d'intention pour former un consortium plus large ;
- Accepter la fusion partielle ou totale de certains *workpackages* proposés avec d'autres projets jugés complémentaires ;
- Accepter que certaines parties du projet initial puissent ne pas être retenues ni financées.

Par ailleurs, il demeure tout à fait possible pour les partenaires d'un même projet structuré de déposer chacun une lettre d'intention distincte, tout en mentionnant explicitement les collaborations envisagées avec les autres membres du collectif. Ce format implique que chaque porteur soit évalué individuellement par le SAB et puisse, le cas échéant, être intégré à un consortium selon les mêmes principes de sélection.

Processus d'évaluation des lettres d'intention par le SAB

Les lettres d'intention seront évaluées par un *Scientific Advisory Board* (SAB) international, selon deux dimensions principales :

- La dimension scientifique de la proposition, qui inclura l'analyse du positionnement scientifique, du potentiel d'impact et de valorisation, ainsi que des éléments méthodologiques et de faisabilité ;
- La dimension interdisciplinaire et partenariale, qui portera sur l'intégration de l'interdisciplinarité dans la réflexion scientifique, l'implication d'acteurs non-académiques (y compris dans des démarches de recherche participative), et les ambitions affichées concernant l'intégration dans un futur consortium.

Chaque lettre d'intention sera examinée par au moins deux membres du SAB, et se verra attribuer une note globale sur 100 points. Un score standardisé sera ensuite calculé afin de corriger les écarts éventuels entre évaluateurs, et de garantir une comparaison équitable des propositions.

Un arbre décisionnel permettra de classer les lettres d'intention sur la base de leur score, selon différentes modalités :

- Sélection directe des propositions ;
- Soumission à discussion collégiale ;
- Non-retenue pour les propositions insuffisamment alignées avec les attendus de l'appel.

Sur la base des lettres d'intention sélectionnées, des propositions de consortia interdisciplinaires et participatifs seront élaborées et soumises au SAB pour discussion, amendement et validation.

Entre septembre et décembre 2025, chaque consortium constitué travaillera avec l'équipe opérationnelle du PRI Fin de vie afin d'élaborer son programme scientifique détaillé et de définir l'allocation des ressources correspondantes. Chaque programme sera ensuite soumis pour évaluation au *Scientific Advisory Board* (SAB) pour validation. Le démarrage des projets est prévu au premier trimestre 2026, après la phase de contractualisation avec vos institutions respectives (nécessaire pour vous reverser les fonds).

Dans le cadre du présent appel à candidatures, la description du budget attendue se limite à une estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de votre proposition. Il s'agit par exemple des ressources humaines envisagées (doctorants, post-doctorants, attachés ou techniciens de recherche clinique, etc.), ou des frais associés tels que les déplacements, les frais de publication, etc. Cette estimation a vocation à éclairer la faisabilité de votre projet. Un budget détaillé ne sera exigé qu'en phase ultérieure, en lien avec le programme scientifique du consortium que vous intégrerez.